Créer son atelier oléicole en agriculture biologique

Objectifs

Connaître les facteurs de réussite de l'implantation d'une oliveraie en agriculture biologique, au niveau du choix et de l'aménagement de la parcelle, du choix du matériel végétal, et de la conduite de l’oliveraie lors des premières années improductive

Enjeux

Les porteurs de projets oléiculture Héraultais commencent souvent leur activité en acquérant une ancienne oliveraie, puis en créent une nouvelle. Il nous semble nécessaire d’accompagner ces futurs producteurs tant sur les questions de l’implantation d’une oliveraie que sur la remise en production d’oliviers non exploités depuis plusieurs années.

Contenu

J1 : sur site chez un producteur
- reprise d'une ancienne olivette : taille, amendements
- implantation d'une nouvelle oliveraie : préparation du sol, implantation, choix des variétés
- comment mener des jeunes arbres avant la production
- atelier de transformation
- organisation du travail

J2 : en salle
- type de sol, choix des variétés
- irrigation
- protection phytosanitaire, maintient de la fertilité
- entretien du sol
- transformation
- données économiques, circuit de commercialisation

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 14/03/2018

Tarifs
Adhérent 280€
Non adhérent 280€
Non agricole 280€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

repas tiré du sac

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

19 avr 2018 09:00 - 17:00 (7hrs)	coopérative Oléicole, visite d'exploitation 34570 Pignan	Intervenant : Christophe Cinçon, oléiculteur Formatrice : Céline Mendes, animatrice, Civam Bio 34
22 mars 2018 09:00 - 17:00 (7hrs)	mairie de Usclas d'Hérault 34230 Usclas d'Hérault	Formateur : Marie Singer, technicienne arboriculture, Civam Bio 66

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d’installation doivent fournir l’attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EAATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)